

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT
DURABLE ET DE LA MOBILITE**

Service Eau

Dossier suivi par :
Anthony MARTIN / Alexis ROBERT

N/réf. : MB/AR
PJ :
Diaporama présenté
Courriers demande de dérogation du
Golf de Laval

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Date : 29 novembre 2023
Heure de début : .. 9 h 30
Heure de fin : 12 h 30
Lieu : Hôtel du département, Laval

Objet : Réunion du bureau de la commission locale de l'eau
(BUREAU CLE)

Présents : (confère liste d'émargement)

Monsieur Louis MICHEL (Président de la commission locale de l'eau) ouvre la séance et présente les points à l'ordre du jour.

Les éléments suivants sont des précisions ou remarques au diaporama présenté, transmis avec le présent compte-rendu.

1. Présentation de l'avancement de la démarche SAGE Mayenne Eau Cap 2070

Monsieur Anthony MARTIN rappelle les enjeux de la démarche SAGE Mayenne Eau Cap 2070.

Les objectifs et un point d'avancement de ces études ont été présentés. Les parties Usages et Milieux ont été dévoilées aux membres du bureau de la CLE du SAGE Mayenne. Par la suite, Madame Pauline BUSSON (DREAL Pays de la Loire) a présenté le cadre des démarches de type Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE). Ces éléments seront à nouveau présentés lors de la CLE du 14 décembre 2023. L'objectif étant que l'ensemble des membres de la CLE dispose d'un état des lieux quantitatif de la ressource en eau sur le bassin du SAGE Mayenne et le cadre de la démarche PTGE.

Pour la CLE du mois de décembre, Monsieur Louis MICHEL souhaite que la CLE délibère pour confirmer son engagement vers le lancement d'une démarche de type PTGE sur le bassin du SAGE Mayenne (pour donner suite à l'avis de la CLE du 29 novembre 2023). M. MICHEL a demandé à chaque membre du bureau de la CLE de s'exprimer :

- C'est un outil d'aide à la décision pour l'avenir du territoire (*M. MICHEL, M. DRIANCOURT, Mme BURBAN, ...*). La durée des études est nécessaire pour se projeter à long terme (*Mme. DAVOUST*)
- Le retour d'expérience des autres bassins engagés dans des PTGE sera riche d'enseignement pour conduire la démarche (*M. DEMEUSY*).

- La démarche est intéressante mais il faut aussi faire des actions en parallèle et dès à présent comme la gestion de la restitution des plans d'eau, le maintien des haies bocagères, le volet agronomique, ... (*M. DELISEE, M. CHAMBRELAN, M. SEYEUX*),
- *M. QUERUEAU LAMERIE* est dubitatif sur cette démarche et demande quelle serait l'alternative au PTGE. Il souhaiterait que l'on passe aux actions pour ne pas faire une étude en plus qui prend du temps au détriment des actions.
- *Mme ROBY* est favorable mais s'interroge sur les moyens d'actions des syndicats de bassins versants (qui réalisent les actions sur le territoire) à la suite de ces études et de ce nouveau plan d'actions.
- le lien entre le plan d'actions de préservation quantitative de la ressource en eau et le volet économique est essentiel (*M. SEYEUX, M. DRIANCOURT*). *M. MICHEL* rappelle le lien important avec les activités agricoles qui seront à prendre en compte dans l'étude socio-économique.

Vote :

Vote :	Nombre de votants : 13
Pour :	12
Contre :	0
Abstention :	1

Le-bureau de la CLE du SAGE Mayenne est favorable à l'engagement d'une démarche PTGE qui sera soumis au vote de la CLE le 14 décembre 2023.

Les actions sans regrets mises en place par la cellule du SAGE depuis début 2022 ont été présentées (Cf. Diaporama). Elles sont aussi disponibles sur le site du SAGE Mayenne et seront exposées lors de la CLE du 14 décembre 2023. Un bilan des actions réalisées en 2023 et les perspectives pour 2024 ont aussi été dévoilées.

2. Dossier pour avis :

a. Demande de dérogation de l'article 2 du SAGE Mayenne pour le Golf de Laval :

L'association sportive golf club de Laval et de la Mayenne sollicite une dérogation à l'article n°2 du règlement du SAGE concernant les dates de remplissage de leur retenue d'irrigation. Plutôt que d'engager des travaux sur les installations de pompage n'engendrant pas de réduction de prélèvement dans la Mayenne entre avril et octobre, le golf souhaite attendre la révision du SAGE pour dimensionner des travaux en conséquence (tout en continuant à travailler sur la réduction du besoin en eau).

Après échange au sein du bureau, il est proposé :

- De déroger à la règle n°2 du SAGE pour une période de 4 ans ;
- Sous réserve que le prélèvement annuel demeure inférieur à 25 000 m³ (besoins actuels)
- Sans préjudice aux restrictions liées à l'application de l'arrêté cadre sécheresse départementale.

Vote : (M. MICHEL, Mme DAVOUST, MM. DEMEUSY et DELISEE ne prennent pas part au vote et M. MOREAU avait quitté la séance)

Vote : Nombre de votants : 9
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 2

Le bureau de la CLE du SAGE Mayenne accepte la demande de dérogation à l'article n°2 du règlement du SAGE sollicité par l'association sportive golf club de Laval et de la Mayenne concernant les dates de remplissage de leur retenue d'irrigation.

b. CTEAU :

En premier lieu, les différents CTEau du bassin du SAGE Mayenne et leurs calendriers de mise en œuvre ont été présentés par Monsieur Anthony MARTIN (cellule SAGE). En effet, les CTEau des Basses Vallées Angevines et de Mayenne amont sont en phase de bilan. L'ensemble des CTEau ont été présentés de la manière suivante : bilan technique, bilan financier et perspectives 2023-2025 (cf. diaporama).

Les financeurs sollicitent l'avis de la CLE du SAGE Mayenne pour démarrer les prochains CTEau 2024-2026.

➤ Basses Vallées Angevines :

Le premier CTEau présenté est celui du secteur « *Basses Vallées Angevines* » présenté par M. Ralph CLARK, directeur du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR), structure co-animatrice de ce CTEau (avec le CD49).

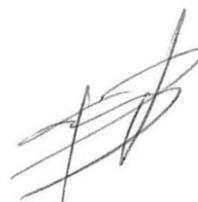
➤ CTEAU Mayenne amont :

Le second CTEau présenté est celui du secteur « *Mayenne amont* ». Ce CTEau est composé de 15 maîtres d'ouvrages

Avec ce nouveau contrat, deux maîtres d'ouvrages seront intégrés (Mayenne communauté et la commune de Bagnoles de l'Orne) afin de développer une démarche bocage pour le premier et dans le cadre de la renaturation de la Vée pour le second.

Ces deux CTEau seront présentés lors de la réunion de la Commission Locale de l'Eau du 14 décembre 2023.

***Le Président de la commission locale de l'eau
du SAGE Mayenne,***



Louis MICHEL